

BULLETIN DU CIM N° 28

mai 2003

ORGANISATIONS

PLEINS FEUX SUR...

La Société internationale pour l'éducation musicale, 1953-2003

La Société internationale pour l'éducation musicale a été créée au cours de la Conférence internationale sur le rôle et la place de la musique dans l'éducation des jeunes et adultes qui s'est tenue à Bruxelles du 29 juin au 9 juillet 1953. La conférence fut organisée sous les auspices de l'UNESCO, en collaboration avec le Conseil international de la musique (CIM). Les objectifs de l'organisation tels que formulés dès sa fondation sont restés au centre de ses activités durant les 50 dernières années. L'ISME a cherché à construire des réseaux d'éducateurs musicaux à travers le monde et à ainsi stimuler l'éducation musicale en tant que partie intégrante de l'éducation en général et de la vie de la communauté, ainsi qu'en tant que profession dans le vaste domaine de la musique. Elle a adopté une vision large de l'éducation musicale, se penchant sur des questions dans le domaine de la musique à l'école, de la petite enfance jusqu'à l'âge l'adulte, sur la musique dans la communauté, la musicothérapie, et la formation des enseignants et des artistes interprètes. Tous ces aspects ont toujours été pris en considération dans l'évolution des tendances de la société ainsi que des politiques de mass média. L'ampleur de cette vision se reflète dans les sept commissions fondées dans les années 1970 et qui continuent à jouer un rôle important au sein de l'organisation. Le partage de l'information et du matériel éducatif parmi les enseignants de musique était un but primordial de l'organisation qui s'est d'ailleurs réalisé, entre autres, au travers de conférences et de la publication d'une revue. L'ensemble des objectifs de la Société s'est vu renforcé avec l'engagement pour une meilleure compréhension internationale par le biais de l'éducation musicale, tout en restant neutre face aux tensions politiques internationales qui surgirent dans la deuxième moitié du 20ème siècle.

L'histoire de l'ISME situe l'éducation musicale à l'intersection des politiques locales et internationales, au centre du développement culturel, et au croisement du dialogue interculturel. Ses accomplissements résultent du travail soutenu et consistant d'individus portés par cette vision du rôle et de la valeur de l'éducation musicale pour l'humanité. Tout en en honorant les contributions des musiciens de renommée internationale qui ont oeuvré au nom de l'ISME –Frank Callaway, Naohiro Fukui, Dimitri Kabalevsky, Zoltan Kodaly, Vanett Lawler, J. H. Kwabena Nketia, et Egon Kraus, pour ne citer que des exemples -, la célébration de cet anniversaire sera l'occasion de reconnaître l'ensemble des responsables et des membres qui ont dévoué leur temps et efforts à l'avancement de la cause de cet unique forum international pour l'éducation musicale.

Marie McCarthy
Université du Maryland
mars 2003

nouveau site Internet : www.isme.org

JOYEUX ANNIVERSAIRE !

JOYAUX ANNIVERSAIRE aussi à:

L'Association Européenne des Conservatoires

2003 marque le 50^{ème} anniversaire de l'AEC, qui fut créée à Salzbourg en juillet 1953. Au cours des 50 dernières années, l'AEC a pris l'ampleur d'une véritable organisation professionnelle avec pratiquement 200 institutions membres. Beaucoup a été accompli pour promouvoir la collaboration entre les membres et la représentation des intérêts du secteur de formation musicale professionnelle dans les institutions européennes.

Pour son 50^{ème} anniversaire, l'AEC prépare actuellement une publication qui sera présentée au Congrès mondial à Karlsruhe du 7 au 10 novembre 2003. Lors de ce congrès, pas seulement les membres de l'AEC seront invités mais aussi des responsables de conservatoires à travers le monde.

En même temps, l'AEC continue de travailler sur plusieurs projets relatifs à la formation musicale professionnelle en Europe. Plus d'informations sont disponibles sur notre site web à l'adresse suivante: www.aecinfo.org

Vous trouverez également dans le prochain numéro de RESONANCE un article dédié aux 50 ans de l'AEC.

La réunion annuelle 2003 du **IAMIC** et de **ECPNM** aura lieu à la *Discoteca di Stato*, à la *Protomoteca à Campidoglio* et au nouvel *Auditorium di Roma*, à Rome en Italie. Cette réunion se penchera sur les sujets actuels concernant la:

- **musique nouvelle et les arts dans le monde culturel contemporain** : nouveaux médias, nouveau public, stratégies marketing, nouvelles ressources financières, politique culturelle ;
- **production et diffusion des nouvelles musiques** : création musicale dans l'environnement multimédia et/ou en connection avec d'autres arts (danse, théâtre, vidéo, arts visuels, architecture, etc.) ;
- **promotion** : musique nouvelle en relation avec de différents projets internationaux, partenariats avec des radios et/ou des chaînes de télévisions, compositeurs et/ou ensembles en résidence
- **documentation** : avancées des technologies de l'information (TI), et les questions qui en découlent à un niveau national et international (droit d'auteur, standarts, numérisation, bibliothèques virtuelles, systèmes de préservation, qualité des communications, etc.).

Tous ces sujets seront discutés lors d'un symposium le samedi 7 et le dimanche 8 juin ; d'importantes personnalités de toute l'Europe sont invitées à partager leurs expériences avec les participants. C'est la première fois que la réunion annuelle 2003 du IAMIC à Rome est ouverte à la fois aux membres des deux réseaux et à des opérateurs italiens de musique, afin d'offrir un cadre compréhensif et de qualité aux échanges musicaux et de mieux informer sur les différentes activités des IAMIC aux niveaux local, national et international.

Cette réunion annuelle 2003 est organisée par [AMIC - Archivi della Musica Italiana Contemporanea](http://www.amic.it). Pour plus de détails, visitez notre site web à l'adresse suivante : <http://www.amic.it/meeting/welcome.htm>

Sa Majesté la Reine Sophia a ouvert le 21 février 2003 à Madrid la première réunion européenne de l'**EMU/ MECyD** sur le thème

« Le futur des écoles de musique dans la politique européenne : le centre européen de développement pour les écoles de musique ».

Cette réunion internationale sur l'éducation musicale pour les hauts politiciens et fonctionnaires représentant aussi bien des autorités nationales que locales des 12 pays membres de l'EMU, fut organisée conjointement par l'EMU et le Ministère espagnol de l'Education, la Culture et des Sports (MECyD). L'objectif de cette réunion était de promouvoir la communication et l'échange de l'information entre les pays européens, mais aussi d'examiner la possibilité de créer un Centre Européen de Développement pour les Ecoles de Musique.

Les participants ont parints leur points de vues sur le système d'école de musique dans leurs pays avec les membres du directoire de l'EMU, dans certains cas de brillantes suggestions ont été soulevées pour leur développement futur. Un rapport plus extensif de la Conférence sera publié plus tard sur le site web de l'EMU : www.musicsschools-emu.net

Le pianiste Philip Howard (Royaume-Uni) a remporté le premier prix (4550 euros) lors de la 34^{ème} compétition internationale **Gaudeamus** pour les interprètes, qui a eu lieu à Rotterdam (Pays-Bas) du 24 février au 2 mars. Le jury de la compétition ouverte aux musiciens de moins de 35 ans, a sélectionné cinq finalistes parmi pratiquement 70 participants. Les 2^{ème} et 3^{ème} prix ont été attribués au quatuor allemand de flûtes à bec « QNG 138 » et au *Geneva Guitar Duo* (duo de guitare de Genève) : Miriam Fernandez (Argentine) et Mauricio Carrasco (Chili). Le prix spécial de la meilleure improvisation (2250 euros) a été partagé entre Shinya Hashimoto (tuba) du Japon et deux membres du Trio Kaida : la flûtiste Karina Erhard (Allemagne) et le clarinettiste Fie Schouten (Pays-Bas).

Le XIX^{ème} Séminaire Européen d'Ethnomusicologie (**ESEM**) aura lieu du 17 au 21 septembre 2003 à Vienne. Deux sujets seront alors discutés :

1. Musique pour être vue : l'impact de la visualisation

La visualisation a toujours joué un rôle important en ethnomusicologie, comme dans d'autres branches de la recherche musicale. Nous avons une longue histoire à la fois d'adoption de méthodes établies (telle que la notation standard de la musique occidentale) mais aussi de développement de nouvelles approches graphiques. Il semble que nous avons beaucoup plus confiance en ce que nous voyons qu'en ce que nous entendons, et que nous nous méfions même du sens auditif – ce qui vient contredire le fait que la musique est principalement vécue et transmise oralement.

2. Folklore-Populaire-musiques du monde : les perspectives changeantes dans l'ethnomusicologie européenne.

En dépit d'un changement de nom et de plusieurs avancées de la théorie et de la méthode, pour une grande partie du 20^{ème} siècle, l'ethnomusicologie et la musicologie comparative ont abouti à un consensus de faire de la musique traditionnelle l'objet de leur étude, en tant que produit authentique d'une « race », « nation » ou « culture » particulière.

Ce consensus s'est renversé vers la fin du siècle dernier, lorsque les ethnomusicologues se sont engagés de plus en plus dans les questions d'hybridation, des genres de musique populaire, de la « world music » et mondialisation ; tout en tenant compte des réalités musicales des sociétés culturellement diverses et complexes.

Contact : Dr. Regine Allgayer, Institut für Musikwissenschaft der Universität Wien, Universitätscampus Altes AKH, Spitalgasse 2-4, Hof 9 A-1090 Wien
Tel : +43-1-4277-41630 Fax : +43-1-4277-9416

Dans le cadre du Festival international de la Télévision « Golden Prag » (8-12 mai), le **Internationales Musikzentrum (IMZ)** organisera un symposium/conférence sur « les aspects de la production, du financement et de la distribution de DVD ».

Du 28 juin au 2 septembre, la 13^{ème} édition du Festival du film de l'IMZ en face de l'Hôtel de Ville de Vienne, présentera des films d'opéra, de danse et de concert sur un grand écran et à entrée libre.

L'IMZ est aussi impliqué dans un atelier de média qui se tiendra durant le Souk Ukaz en Jordanie du 1^{er} au 6 septembre, sur le thème « Faits et chiffres – les aspects financiers de la création d'un film d'art ».

Pendant le WOMEX, l'IMZ organisera le premier visionnement de films consacrés aux musiques du monde. La participation de n'importe quel programme sur la "World Music" achevé en 2002 et après est bienvenue. La date limite pour les propositions de programme est la mi-août.

Nouvelles de la **FIMC**

Vous pouvez dorénavant trouver le nouveau site web du Chœur mondial des jeunes (CMJ): www.worldyouthchoir.org.

Le site contient de l'information exhaustive à propos du chœur, y compris son histoire, les sessions à venir, ainsi que le recrutement de chanteurs.

Création de la Fondation Tagger : comme annoncé quelques mois auparavant, la FIMC a décidé de situer, au cours de l'année 2003, la Fondation à Vigevano en Italie.

La mise en œuvre du Chœur Andino des jeunes débutera avec des ateliers et la sélection de 20 chanteurs de chacun des cinq pays andins. Après plusieurs répétitions en Bolivie (Santa Cruz), le chœur fera une tournée de concerts dans les cinq pays andins.

D'autres activités relatives au chœur : un festival local de musique chorale (« Los Andes cantan ») dans chacune des cinq capitales, qui inclura des chœurs locaux, un programme majeur de chant commun avec orchestre ; des conférences afin de présenter la FIMC dans les cinq capitales pendant le Festival ; et la proposition au jury du CMJ de trois chanteurs de chaque pays.

Le Centre choral suédois (en collaboration avec la FIMC) organisera la deuxième Conférence sur la musique chorale ethnique dans le nord de la Suède, à Jokmökk, du 30 septembre au 3 octobre 2003. La première conférence a eu lieu en 2000 à Puerto Rico.

Le contraste ne pourrait pas être plus fort avec la deuxième conférence ayant lieu au nord du Cercle arctique. Des représentants de différentes traditions de chants ethniques et de chant choral se réuniront afin de décrire, identifier et clarifier les caractéristiques de ces traditions. Le contexte culturel sera la culture des populations dans le nord des pays scandinaves. Tous les chefs de chœurs intéressés dans la musique chorale ethnique sont les bienvenus.

Du 21 au 25 octobre 2003, une compétition internationale des chefs de chœurs se tiendra à Uppsala et Stockholm en connexion avec la journée Eric Ericson de 2003, avec une remise de prix grâce au soutien de la Fondation Eric Ericson.

La **Société Arthur Rubinstein** nous informe que le directeur fondateur J.J. Bistrizky a démissionné après avoir été à la tête de l'Organisation pendant près de 30 ans. « Il a atteint l'âge respecté qui lui permet de regarder en arrière avec satisfaction et d'apprécier à la fois son important apport culturel à la vie culturelle israélienne ainsi que ses réalisations mondiales dans la vie musicale internationale ». (M. Idith Zvi, nouveau Directeur nommé).

La section française de l'ESTA (Association européenne des Professeurs d'instruments à cordes) a accueilli le 31^{ème} Congrès international de l'ESTA du 14 au 19 avril 2003, au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, avec plus de 150 participants de 22 pays différents. La Directrice exécutive du CIM a eu le plaisir de rencontrer des membres du bureau et quelques participants.

Le riche programme de la conférence a permis de discuter d'un grand nombre de sujets relatifs au travail des professeurs d'instruments à cordes. L'idée de la fondation de l'ESTA en 1972 reposait sur le fait que de remarquables instrumentalistes de renommée internationale et de célèbres professeurs d'instruments à cordes ont reconnu qu'ils pouvaient résoudre les problèmes des jeunes instrumentistes seulement à travers un échange organisé de leurs expériences. L'objectif de l'ESTA est donc d'aider les enseignants à traiter les problèmes associés à l'enseignement des instruments à cordes en organisant des réunions et conférences locales aussi bien qu'internationales au cours desquelles des documents peuvent être présentés et des sujets discutés en profondeur lors de forums, de performances, d'ateliers. L'ESTA organise un échange d'expériences et d'idées parmi les enseignants d'instruments à cordes. En plus d'une conférence internationale, des ateliers et des conférences, ont lieu dans chaque pays membre, le temps d'un week-end, au moins une fois par an. Des notes informatives ainsi que les articles sont transmis à tous les membres.

Donne in Musica va sortir le 30 mai 2003 sa nouvelle publication retraçant la créativité féminine de 1000 à 1700 après J.C. Cette publication sera intitulée « Una Visione Diversa » et contiendra de l'information sur les femmes peintres, sculptrices, chorégraphes, graveuses, brodeuses, dramaturges et compositeurs.

De plus, la Fondation Donne in Musica a contribué à la réalisation de l'Encyclopédie cubaine des femmes compositeurs, de l'Encyclopédie internationale d'œuvres de flûte écrites par des femmes ainsi qu'à une biographie de Rosa Maria Coccia.

A côté de cela, les autres activités de la Fondation comprennent le travail philanthropique pour les membres (souscriptions d'e-mails, impression, projets de recherche) en Roumanie, Albanie, Arménie, Philippines, Zimbabwe, et l'Ecole de Musique Traditionnelle pour des filles afghanes à Dushanbe, Tadjikistan.

La Fondation continue d'organiser des concerts publiques de musique de femmes et de passer des commandes pour de nouvelles œuvres dans 52 pays. Le catalogue de la Librairie et des Archives internationales de Fiuggi présente 5000 compacts, disques, cassettes et vidéos de musique de femmes. Une exposition itinérante « C'est de ça que

nous venons » est disponible pour les institutions publiques et privées.

Donne in Musica poursuit aussi son rôle en suivant de près la programmation des orchestres et festivals européens étant donné que moins de 1% de la musique présentée est écrite par des femmes.

Un festival de musique traditionnelle et de jazz en août et en septembre mettra en scène des femmes artistes venues d'Azerbaïdjan, du Sénégal, Maroc, Sri Lanka, Pérou, Cuba et des Etats-Unis.

La première conférence de l'IASJ sur l'enseignement du Jazz qui se tiendra du 30 octobre au 2 novembre 2003 au Conservatoire Royal de la Haye (Pays-Bas), rassemblera un nombre sélectionné d'éducateurs internationaux et de chercheurs du jazz. L'objectif de la conférence est d'évaluer l'état actuel de l'enseignement du jazz dans le monde, de discuter de plusieurs méthodes d'enseigner le jazz aux étudiants, amateurs et enfants, et de chercher les différentes façons possibles de l'améliorer et de le développer.

Après avoir évalué, le premier jour, l'évolution de l'enseignement du jazz durant ces deux dernières décennies, les participants se pencheront sur les directions qui sont décisives pour le futur de l'enseignement du jazz. L'enseignement à un niveau professionnel au conservatoire sera discuté, mais aussi la recherche scientifique, l'enseignement dans les écoles primaires et les lycées, ainsi que l'enseignement au niveau amateur. Les points de vues exprimés lors des débats en première partie de journée seront présentés une fois encore l'après-midi sous la forme de cas pratiques pour être discutés et évalués par les participants.

Le troisième et dernier jour de la conférence, aura lieu l'Assemblée générale de l'IASJ. Après un forum public de discussion, l'Assemblée générale de l'IASJ déterminera le rôle et la position de l'IASJ dans le futur de l'enseignement du jazz.

Pour plus d'informations, je vous prie de bien vouloir contacter le bureau de l'IASJ, Walter Turkenburg ou bien Odette Bruinzeel.

Tél : +31 70 315 1484 servicebureau@iasj.com
www.iasj.com

Jeunesses Musicales International (JMI) : le 4^{ème} Festival Interrégional Music Crossroads qui s'est tenu à Dar es Salaam, Tanzanie, du 23 au 26 janvier, a battu tous les records de Music Crossroads : 170 jeunes musiciens africains y ont participé et près de 15.000 personnes sont venues les écouter ! Pour la première fois, chaque pays participant au programme était représenté par des groupes.

Le premier prix, une tournée de trois semaines et demi en Europe, a été décerné à l'unanimité à TIKHU VIBRATIONS de Malawi ; trois musiciens solos ont également été retenus.

Dag Franzén, Secrétaire Général des JMI, a déclaré que « le succès du Festival à Dar es Salaam est dû, en grande partie, à l'excellent travail du directeur de projet, M. Stig Asp, et de sa jeune équipe d'organiseurs compétents sur place.

Les JMI prévoient, dès lors, d'organiser le 5^{ème} Festival Interrégional en Tanzanie, en janvier 2005, réparti, cette fois, entre Zanzibar et Dar es Salaam. »

A travers l'alliance de la musique, de la prise de conscience personnelle et de la prévention du Sida, le programme Music Crossroads Southern Africa vise à rendre autonomes les musiciens africains entre 15 et 27 ans, et à long terme, à créer une structure musicale autarcique et transfrontalière, pour les jeunes. Avec le soutien de SIDA, NORAD et de l'UNESCO, MCSA allie des ateliers, des festivals et des concours pour promouvoir la musique africaine traditionnelle et contemporaine de jeunes musiciens.



COMITES NATIONAUX

En automne dernier, le Conseil **allemand** de la musique a dû faire face à de graves difficultés financières entraînant l'insolvabilité de l'organisation. Un avocat a été chargé par les autorités publiques d'établir un plan de recouvrement des sommes dues aux divers créanciers, la plupart étant des ministères allemands qui ont, fort heureusement, récemment renoncé au remboursement de cet argent. Les subventions pour cette année ont été re-confirmées afin de réaliser les projets déjà planifiés. Suite à la démission collective du bureau, l'Assemblée générale du Conseil allemand a élu un nouveau bureau sous la présidence de Martin Maria Krüger. L'organisation interne du personnel du Conseil a été également entièrement révisée. Nous souhaitons à nos collègues bon courage pour l'avenir. Avant ces malencontreux événements, le Conseil avait publié la sixième édition de son ouvrage de référence, le *Musik-Almanach*. Cette publication relève le défi de couvrir l'ensemble de la vie musicale en Allemagne dans toute sa largeur et variété. L'infrastructure musicale très dense de ce pays se reflète, au travers de cette publication, dans les 10.000 adresses des institutions et installations musicales. Ces données ont été collectées par le MIC allemand. L'Almanach est une co-production des maisons d'édition Bärenreiter et Gustav Bosse.

Le Conseil **australien** de la musique dénombre 50 membres, dont 17 représentants des organisations musicales nationales, les autres étant élus pour représenter les différents domaines de la composition, interprétation, éducation, production, diffusion. Il possède également un réseau d'abonnés comptant 400 membres.

Activités :

- a. Magazine bi-mensuel
- b. Des bulletins électroniques paraissent chaque semaine sur les emplois, les événements, l'information, les opportunités et nouveautés
- c. Site web www.mca.org.au
- d. Conférence annuelle
- e. Discours public annuel
- f. Travail de lobbying aux niveaux national et international, spécialement sur la mondialisation
- g. Représentation à la fois nationale mais aussi internationale à travers notamment pour cette dernière, le CIM et le Réseau international pour la diversité culturelle
- h. Recherche : actuellement, une étude sur l'éducation musicale dans les écoles est réalisée avec en plus, pour le CIM, une

recherche sur les effets de la mondialisation sur la musique dans six pays.

- i. Campagne nationale en faveur de la pratique et de l'éducation musicales.
- j. Musique nationale et les médias
- k. Publication occasionnelle de livres- le dernier étant : « Guide des carrières de musique »
- l. Bourse de haut niveau en musique classique et jazz.

A partir du 1^{er} juillet 2003, le Conseil **danois** de la musique va devenir un comité de la musique au sein du Conseil danois des Arts. Une nouvelle loi est passée au Parlement danois en mars 2003 en vue de la création du Conseil danois des Arts, qui sera une nouvelle institution gouvernementale pour la littérature, les arts visuels, le théâtre et la musique. Le nouveau comité de la musique aura sept membres.

Depuis le 1^{er} janvier, les secrétariats des anciens conseils de la musique, de la littérature, du théâtre et des arts visuels ont fusionnés pour former l'Agence danoise pour les Arts ; à partir du 1^{er} juillet, les institutions telles que le Centre danois d'information musicale feront également partie de cette agence, qui s'occupera des aspects administratifs du Conseil des Arts. La section musicale de l'Agence des Arts est actuellement dirigée par M. Mads Westfall.

En ce qui concerne le Conseil national **grec** de la musique (C.N.G.M), une nouvelle ère a débuté en 1999 avec l'élection du Prof. Dr. Apostolos Kostios, musicologue (Université d'Athènes) au poste de Président, et du Prof. Dr. Mme Evi Nika-Sampson, musicologue (Université de Saloniki), en tant que Secrétaire générale. Le conseil s'est installé dans ses propres locaux et a amélioré son organisation de travail avec le renforcement de son personnel, un site web et l'ouverture d'un compte e-mail. Son centre d'information offre des services pour toutes les sortes d'activités musicales en Grèce. Depuis 2001, la série des Publications grecques de Musicologie (éditeur prof. A. Kostios) a sorti trois livres : « *Le compositeur national grec Manolis Kalomiris* », « *Schoenberg-Berg-Webern* », « *Nikos Sklittas* ». Le Conseil décerne en coopération avec les départements de musique de l'Université d'Athènes et de l'Université Ionion-Corfou, ainsi qu'avec l'Union des Compositeurs grecs, un Prix de la Musique pour les interprètes. Le 17 avril 2003, les trois premiers prix ont été remis par l'Ambassadeur grec auprès de l'UNESCO, M. Vassilis Vassilikos, à des artistes reconnus.

Nouveaux membres du CIM

Lors de ses dernières réunions à Berlin et à Paris, le Comité exécutif a accepté

l'adhésion des nouveaux membres suivants :

Comités nationaux : **Azerbaïdjan, Oman, Turquie**

Organisations : **Fondation Gulbenkian**

Une chaleureuse bienvenue à vous tous !

Israël : En décembre 2002, le 7^{ème} Dialogue Méditerranéen musical a eu lieu à Almog, sur le rivage nord de la Mer Morte. Quelques cent musiciens ont participé à cet événement de six jours qui a compté sur la participation de musiciens de renom d'Italie, de Grèce et de Turquie ainsi que des personnalités israéliennes les plus connues dans le domaine de la musique du Moyen Orient et de la Méditerranée. Cet événement a été sponsorisé, comme lors des fois précédentes, par Mishkenot Sha'ananim (supporté financièrement par la Fondation Jérusalem), dans le cadre de son Forum pour les cultures méditerranéennes, et fut placé sous la direction de Edwin Seroussi, président du Comité national israélien du CIM.

Luxembourg : Le Conseil supérieur de la Musique (CSM) a été institué par la loi du 24 mai 1999 portant entre autres sur l'harmonisation de l'enseignement musical. Sa composition, son fonctionnement et ses attributions sont régis par un règlement grand-ducal du 18 mars 2000. Principalement, le CSM est un organisme consultatif appelé à aviser le Ministre de la Culture dans toutes les questions ayant trait à la musique. Les membres du CSM, qui actuellement sont au nombre de 37, sont nommés par le Ministre de la Culture. Ils représentent tous les secteurs du Luxembourg où la musique joue un rôle (enseignement, orchestres professionnels, festivals, monde associatif, communes, différents ministères). Le CSM se réunit régulièrement en séance plénière. En outre, ses membres travaillent en deux sous-groupes à savoir le groupe pour l'enseignement de la musique et le groupe pour la vie musicale.

Pour les années à venir, le CSM s'est fixé les priorités suivantes:

- sensibilisation du « non-public » : nouvelles démarches à envisager
- analyse de l'enseignement musical des adultes
- accès des personnes handicapées aux salles de concerts: inventaire des structures existantes et élaboration d'un plan général d'accueil et d'encadrement

- encadrement des élèves dans les salles de concerts
- réflexion sur la promotion et le développement du chant choral; des projets ayant trait à l'éveil de l'intérêt des jeunes au chant choral doivent être intégrés dans l'enseignement scolaire
- réflexion sur la promotion des chœurs pour enfants par des formules spéciales (exemple "chantons Noël", rassemblement de plusieurs chœurs pour faire des concerts, «Elias» à réaliser en automne 2003)
- élargissement du répertoire choral ceci par l'organisation d'un concours national de composition pour chœurs

Le Conseil **mexicain** de la musique a la plaisir de vous annoncer les résultats de la troisième Tribune de musique mexicaine (TRIMME) dans la catégorie « musique contemporaine » : l'œuvre qui a été sélectionnée est « Impenetrable Veil of Shade » de Juan Cristóbal Cerrillo et l'œuvre recommandée « Rimbarimba, Lejos del Silencio » par Rodrigo Sigal Sefchovich. Ces deux œuvres seront présentées à la Tribune internationale des compositeurs 2003.

A l'occasion de la Journée internationale de la musique 2002, le Comité national **marocain** a organisé en coopération avec le Théâtre National Mohamed V et l'Institut Cervantes de Rabat, une conférence sur la musique d'Andalousie et de Roumanie, sur la diversité de la musique populaire au Maroc ainsi que sur la mondialisation. Le Comité a décerné cette année le « Rabab d'Or » au groupe « Les Megri » lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 9 mai; cet événement a bénéficié d'une diffusion à la télévision. En octobre, à l'occasion de la Journée internationale de la musique 2003, le comité remettra le « Zyriab des Virtuoses »- sous les auspices du Ministère de la Culture - à de remarquables musiciens arabes.

Suite à son symposium de septembre 2002 intitulé « Pourquoi les écoles ont-elles besoin de la musique ? », le Conseil **suisse** de la musique travaille à la mise en œuvre des thèses formulées au cours du symposium. Un groupe de travail élabore actuellement un document démontrant par une série d'arguments la nécessité d'étudier la musique dans les écoles. Un autre symposium relatif aux écoles et la musique et à la musique dans les écoles est prévu pour janvier 2004.

Par ailleurs, le 3 mars 2003, près de 30 représentants et représentantes d'organisations musicales actives dans les domaines de la pratique musicale de la jeunesse et de l'encouragement de la relève se sont rencontrés pour une Table ronde *Jeunesse + Musique*. Dans un contexte précis, avec l'élaboration à l'Office fédérale de la culture de la Loi sur l'encouragement de la culture (LEC), cette

Table ronde avait pour but de définir un dénominateur commun en matière de promotion de la jeunesse musicale dans tous les genres et pour tous les acteurs. La plupart des revendications qui ont débouché de cette réunion seront transmises par le Conseil suisse de la musique aux services compétents. Plus d'information est disponible au www.miz.ch

Pour 2003, le comité **égyptien** de la musique, de l'opéra et du ballet, prévoit d'organiser une compétition artistique de musique classique, musique arabe, ballet et composition. De plus, il tiendra des symposiums consacrés à plusieurs compositeurs égyptiens ainsi qu'aux problèmes de la création artistique en Egypte et l'effet de la Révolution de juillet sur l'art en général et la musique en particulier.

AUTRES NOUVELLES DU CIM

La **Commission Juridique** s'est réunie à Bruxelles le 17 février, et la **Commission Financière** à Paris, au Secrétariat du CIM le 6 mars.

Le Président et la Directrice exécutive ont participé à 2 réunions (janvier et mars) du groupe de travail du programme « **musique au Moyen-Orient** » initiées par Frans Wolkamp (Pays-Bas). Le programme a été officiellement lancé le 14 mars lors d'une cérémonie qui s'est tenue au Concertgebouw à Amsterdam.

Le Secrétariat a reçu de véritables retombées positives du dernier numéro de **RESONANCE** et nous tenons à remercier chaleureusement les auteurs qui ont généreusement offert leurs articles.

Nous souhaiterions également réitérer nos remerciements à la firme hollandaise Flevodruk qui a sponsorisé l'impression de **RESONANCE**.

A l'occasion de la 30^{ème} Assemblée générale du CIM à Montevideo en Uruguay, le prochain numéro de **RESONANCE** traitera de la diversité musicale en Amérique Latine.

Les préparatifs sont presque terminés pour la **50^{ème} Tribune internationale des compositeurs** qui pour cette occasion, aura lieu exceptionnellement à Vienne du 2 au 6 juin 2003.

Einar Solbu a représenté le CIM lors de la réunion **Stockholm +5** organisée par la Commission nationale suédoise pour l'UNESCO du 11 au 14 mai 2003. Parmi les nombreux sujets :

Pourquoi des politiques culturelles pour le développement ?/Les politiques culturelles et la diversité culturelle/ Les politiques culturelles dans la société de l'information. Il y a eu aussi un atelier consacré à la recherche sur les politiques culturelles.

Représentation du CIM au réunions de l'UNESCO :

Le 31 janvier nous avons participé à une réunion d'information du Conseil Exécutif de l'UNESCO relative à la politique générale de l'UNESCO. Le 10 février, les ONG oeuvrant dans le domaine de la culture ont été invitées par l'UNESCO à une consultation sur son projet de

création d'un observatoire virtuel sur le statut de l'artiste.

Le CIM a été représenté par son Vice-Président Ramon Santos à une réunion consacrée à l'élaboration de l'avant-projet de texte de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (Février).

Le Secrétariat a aussi suivi avec un grand intérêt la dernière réunion du Conseil Exécutif. (voir aussi le chapitre UNESCO)

Nouvelles du Président

Mi-janvier, le Président a participé à un séminaire intitulé : « Le patrimoine musical local : une bénédiction ou une indignation à l'ère de la globalisation et du conflit des cultures » organisé par l'Université Notre-Dame du Liban. Il présenta un document intitulé « Les centres d'information musicale : protéger les particularités et différences locales à l'ère de la globalisation » qui inclus une présentation du IAMIC. Dans sa capacité de Président du CIM, il prononça aussi un discours à la cérémonie d'inauguration du nouveau département de musique créé à l'université, dont l'initiateur est Rev. Dr. Elis Kiserwani.

Décisions prises lors de la réunion du Comité exécutif (Paris, 29-31 mars 2003)

Le Comité exécutif du Conseil international de la musique est heureux d'annoncer la nomination de **M. Damien M. Pwono** au poste de Secrétaire Général du CIM. (voir annexe)

- Many Musics (Multi-Musiques) : adoption de la phase 1 du plan de travail du groupe de MM avec une recommandation d'impliquer tous les membres du CIM le plus possible dans le projet.
- Tribune internationale de musique électroacoustique : acceptation de l'offre de CEMAT/RAI d'accueillir la prochaine TIME à Rome en 2004.
- Prix CIM/UNESCO de la musique : entreprendre une révision du prix (en matière de la valeur nominale du prix, organisation, règlement financier, coûts, procédures de sélection et de remise de prix, relations publiques, etc.) ; proposer de nouvelles mesures afin de rehausser l'impact du prix ; chercher de nouveaux partenaires.
- Musique au Moyen-Orient : un groupe de travail examinera le rôle du CIM dans ce programme.
- Développement des membres : transférer la responsabilité pour le recrutement de membres aux coordinateurs régionaux qui vont devoir informer le Secrétariat au sujet des avancées et des contacts établis.
- Secrétariats/Coordinateurs Régionaux : les développer pour qu'ils soient de véritables points focaux dans les relations entre les comités nationaux d'une région d'une part et le COMEX et le Secrétariat du CIM d'autre part ; une partie du budget du CIM sera dédiée aux coordinateurs régionaux pour faire face à leurs coûts opérationnels.
- Forum des organisations : la prochaine réunion (Montevideo) aura pour thème unique Many Musics (Multi-Musiques) et l'approche des organisations sur ce point ainsi que leur implication dans la mise en œuvre de ce programme ; le Secrétariat proposera des mesures de revitalisation de ce forum (par ex., introduire un débat thématique pour chaque session).
- Membres/général :
 - évaluer les relations entre le CIM et ses membres
 - les coordinateurs régionaux feront une enquête parmi les comités nationaux de leur région sur leurs attentes vis-à-vis du CIM
 - le coordinateur du forum fera une enquête parmi les organisations sur leurs attentes vis-à-vis du CIM
 - Secrétariat proposera des critères pour l'évaluation des membres
 - Secrétariat regardera les différentes options et conséquences pour une structure modifiée du CIM (y compris concernant les membres individuels)
 - Le Secrétariat examinera la proposition de fonder un comité consultatif avec des personnalités de renom.
- RESONANCE
 - le groupe de travail de Many Musics (Multi-Musiques) agira en tant que comité de rédaction pour le numéro de RESONANCE (décembre 2003) et choisira un rédacteur principal pour le dossier.
 - Le Secrétariat conduira une étude de faisabilité au sujet du futur du magazine, prenant en considération le contenu, les aspects financiers et les objectifs de communication et présentera les résultats lors de la réunion de Montevideo.

DISPARITIONS

Le Professeur émérite **Sir Frank Callaway** est décédé le 22 février 2003. Sir Frank était une figure internationale à laquelle on ne peut échapper dans le domaine de l'éducation musicale. Un membre fondateur de la Société internationale pour l'éducation musicale (ISME) à ses premières années après la Seconde guerre mondiale, il en devint le Président en 1998 et fut élu plus tard Président honoraire à vie de cette organisation. Il a aussi succédé à Yehudi Menuhin en tant que Président du Conseil international de la musique, établissant une amitié proche et durable avec lui. Sa vision internationale de l'éducation musicale l'a guidé dans tout ce qu'il a entrepris.

A la fois visionnaire, il fut aussi un administrateur doué, énergique et enthousiaste ; ses qualités et son pouvoir de persuasion ont permis à la plupart de ses grands projets de devenir réalité. Entre autres, il créa un Département de Musique à l'Université de l'Australie de l'Ouest qui devint un de ses « bijoux de la couronne ».

Lors de la remise du prix CIM/UNESCO de la musique en 1995, le Directeur général de l'UNESCO décrivit Sir Frank comme « l'un des grands pionniers et ambassadeurs de l'éducation musicale de notre temps ».

Le compositeur italien **Goffredo Petrassi**, est décédé au début du mois de mars, dans sa 98^{ème} année. Après une carrière d'enseignant au Conservatoire Sainte Cécile et à l'Académie Sainte Cécile de Rome, il devint surintendant du Théâtre de la Fenice à Venise. Il présida la Société internationale de musique

contemporaine, de 1954 à 1956. Figure majeure de l'avant-garde italienne, il laisse une abondante production, dont deux opéras, des musiques de ballet, huit concertos pour orchestre, de la musique vocale et de nombreuses pièces de musique de chambre.

Le compositeur suédois Arne Mellnäs est décédé le 22 novembre 2002 à l'âge de 69 ans. Un grand nombre de choeurs d'enfants à travers le monde le connaissent pour sa composition *Aglepa* pour sopranos, une commande de la Radio suédoise pour un concours de choeurs d'enfants dans les années 1960, et qui lui a permis alors de se faire reconnaître sur la scène internationale.

Arne Mellnäs fut depuis 1996 président de la Société Internationale pour la Musique Contemporaine et membre de l'Académie Royale suédoise de Musique depuis 1984.

MANY MUSICS

La mise en œuvre du Programme d'Action de Many Musics (MMA) du CIM ne cesse d'évoluer. Lors de leur réunion à Paris fin mars, les membres du Comité exécutif du CIM ont approuvé un plan stratégique pour la réalisation de ce programme. En bref, la première phase du plan vise à ce que tous les membres du CIM ainsi que leurs propres membres, prennent conscience du concept de Many Musics, le comprennent, l'acceptent et enfin l'adoptent.

Dès que les principes du MMA auront bien été intériorisés au sein de la communauté du CIM, le CIM sera à même d'agir comme l'organisation de référence capable d'influencer les autres à adopter ces principes et mettre en œuvre les politiques culturelles, de l'éducation, commerciales, de l'emploi, des médias et financières adéquates. Par *les autres*, nous voulons dire les entités musicales extérieures au CIM (institutions, organisations, leaders dans le domaine de la musique aux niveaux national et international), et les autres décideurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux.

Cependant, la première étape doit débuter en interne. Nous avons besoin de clarifier à nous-mêmes ce qu'est la diversité musicale, ce qu'elle entraîne, exige, et, peut être le plus important, ce qu'elle nous apporte en tant qu'individus et communautés. Au cours du peu de mois qu'il reste jusqu'à l'Assemblée générale et la Conférence internationale de Montevideo, le Comité de programme du MMA va préparer les documents qui informeront, guideront et appuieront cette aventure interne. Nous sommes à la phase de collecte de données sur la diversité musicale et les bonnes pratiques afin d'illustrer comment la diversité musicale est présente dans plusieurs sociétés et communautés à travers le monde. En fonction du champ d'application du programme, nous nous concentrons actuellement sur la diversité musicale dans l'éducation musicale, la production musicale, et les politiques internationales influençant l'accès des personnes à la musique.

pour mener à bien ce travail sous la responsabilité de plusieurs membres du Comité de programme. Ces fonds nous ont aussi permis d'engager Eli Borchgrevink en tant que Coordinatrice du programme. Eli, qui a commencé à travailler pour le MMA le 1^{er} mai, est basée à Oslo et travaille en étroite collaboration avec le responsable du Comité. Une de ses principales tâches, dans les prochaines semaines, sera de créer et d'éditer un site web pour le MMA. Ce site web sera l'arène principale pour le partage de l'information et des idées sur la diversité musicale dans le monde. Eli sera en contact avec vous en tant que membres du CIM, et vous invitera à partager votre expérience et vos bonnes pratiques, et en effet, le challenge auquel vous êtes confrontés en faisant de la diversité musicale une réalité dans la vie musicale de votre communauté.

Eli, en relation étroite avec le Comité de programme du MMA, les organisateurs des manifestations du CIM à Montevideo, et le Siège du CIM à Paris, participera aussi à la préparation de la Conférence internationale qui aura lieu, pendant deux jours, dans le cadre de l'Assemblée générale du CIM de 2003. Cette conférence s'intéressera uniquement à la diversité musicale et nous donnera en tant que membres du CIM l'occasion de partager, de discuter, et d'apprendre – et de trouver l'énergie et l'inspiration pour mener à bien ces changements dans nos propres organisations aussi bien que pour influencer les autres dans nos contextes locaux.

On retrouve la diversité culturelle lors de nombreux rendez-vous nationaux et internationaux ces derniers temps. Notre mission consistera à la fois à coopérer avec d'autres acteurs importants dans le domaine, et à informer et influencer le développement culturel afin que le droit humain à faire et à avoir sa propre musique, puisse devenir une réalité pour toutes les communautés dans le monde.

Einar Solbu
Président, Comité de programme du MMA

A travers les fonds dégagés par le CIM, nous avons été capables d'engager des assistants

Eli Borchgrevink prendra contact avec tous les membres du CIM dès le début du mois de juillet. Vous êtes les bienvenus à la contacter par e-mail : eliborch@online.no ou bien par téléphone au :

L'UNESCO et le monde de la musique

Suite à leur réunion qui s'est tenue à Paris du 29 au 31 mars 2003, les membres du Comité exécutif du CIM se sont entretenus avec plusieurs représentants de différentes divisions du Secteur de la Culture de l'UNESCO. Etaient présents entre autres, M. Bouchenaki, Sous-Directeur général pour la culture, Mme Sténou, Directrice de la Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel, M. Poussin, Chef de la section de l'entreprise culturelle et du droit d'auteur ainsi que point focal du Secteur pour les ONGs, Mme Tchilinguirian, Spécialiste adjointe du programme de la section du patrimoine immatériel et Mme Jerez, Spécialiste adjointe du programme de la section des arts et du design.

M. Bouchenaki a souligné l'importance de la collaboration entre nos deux organisations et a présenté le CIM comme « le bras musical » de l'UNESCO. En effet, conscient de son potentiel et riche d'un savoir musical, le CIM se doit de redéfinir son implication et celui de ses membres dans la réalisation des projets de l'UNESCO et son rôle dans la vie musicale en général. Nous sommes dotés d'un savoir-faire et d'un réseau international que l'UNESCO aurait tort de négliger et qui ne se limite pas seulement au champ d'action de la section des arts, de l'artisanat et du design, jusqu'ici notre interlocuteur exclusif ; au contraire, nous sommes convaincus qu'une collaboration avec d'autres sections pourrait faire naître des projets mutuellement fructueux. Dans cette perspective, chaque acteur de la vie du CIM a un rôle à jouer.

C'est pour cela que nous avons décidé de vous informer au travers une rubrique spéciale du Bulletin d'information du CIM, sur les activités entreprises par l'UNESCO qui touchent directement ou indirectement le monde de la musique.

Programme phare du Secteur de la Culture de l'UNESCO : « L'Alliance globale pour la diversité culturelle » :

L'UNESCO s'est donné pour but de contribuer au renforcement des industries culturelles locales et à l'application du droit d'auteur et des droits voisins dans les pays en développement et les pays en transition. Dans ce cadre, la 31^{ème} Conférence générale de l'UNESCO (novembre 2001) a décidé de créer un projet visant à soutenir l'émergence ou le renforcement des industries culturelles, sous le nom de « l'Alliance globale pour la diversité culturelle ».

Mme Milagros del Corral, Sous-Directrice générale adjointe pour la culture et Directrice de la Division des arts et de l'entreprise culturelle, a souligné lors d'un communiqué de presse, que le but de ce projet est « de rassembler le savoir-faire et les ressources financières du secteur privé, ainsi que la capacité mobilisatrice des ONG, avec la volonté politique et le pouvoir régulateur des gouvernements en vue de rendre possible l'existence et le développement des entreprises d'édition, de production de disques, de films, de multimédia, mais aussi les créations artisanales et les industries du stylisme dans le plus grand nombre de pays. Pour ainsi faire, il

est impératif de concevoir des politiques et des stratégies concertées entre le secteur public et le secteur privé qui vont de la création d'un environnement économique et fiscal favorable à l'épanouissement des industries culturelles jusqu'à la révision des cadres juridiques et la protection efficace du droit d'auteur, en tant que base juridique des industries culturelles qui détermine les relations entre les créateurs, les industries et le public, stimule la créativité et sécurise les marchés des biens et services culturels ».

Il s'agira donc de créer dans les pays qui en seront les partenaires un cadre général propice au développement de la créativité. Cela passe par la constitution d'industries culturelles efficaces, capables de mettre en valeur le patrimoine de leurs pays et aussi par un échange plus diversifié et équitable des biens et services culturels au niveau mondial.

Dans sa phase de mise en oeuvre, l'Alliance globale pour la diversité culturelle continue de s'occuper activement de trois domaines particulièrement importants, à savoir l'élaboration de projets, la collecte de fonds et la publicité. Les efforts se poursuivent pour augmenter le nombre de partenaires, 130 actuellement.

Sauvegarde du patrimoine culturel :

En 2002, à l'occasion de l'*Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel*, le Directeur général a souligné que « le grand défi lancé à l'UNESCO, désignée chef de file de cette Année par les Nations Unies, est de faire prendre conscience aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile dans son ensemble, que le patrimoine culturel est non seulement un instrument de paix et de réconciliation, mais aussi un facteur de développement ». L'UNESCO a décidé de poursuivre son action opérationnelle et normative pour les années à venir afin de protéger le patrimoine matériel mais aussi les formes d'expression culturelle appartenant au patrimoine immatériel. La mobilisation en faveur du patrimoine mondial s'est accrue et c'est dans cette continuité que l'UNESCO a décidé de poursuivre son objectif de promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel par les travaux préparatoires pour la protection du patrimoine immatériel. La troisième réunion intergouvernementale accueillera des experts gouvernementaux en ce domaine au siège de l'UNESCO du 2 au 14 juin 2003 avec pour objectif de poursuivre l'élaboration d'un avant-projet de texte. La pertinence de l'action normative de l'UNESCO dans le domaine du patrimoine est prouvée par l'adhésion de cinq nouveaux Etats à la Convention sur le trafic illicite des biens culturels (1970) portant ainsi le nombre d'Etats partis à 97.

En proclamant le **21 mai Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement**, les Nations Unies ont démontré que la préservation de la diversité culturelle était étroitement liée au cadre plus large du dialogue des civilisations et des cultures.

Une attention toute particulière a été attachée à la promotion de l'éducation artistique formelle et informelle dans le but de susciter une prise de conscience de la valeur positive de la diversité culturelle.

Dans le cadre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et dans la ligne essentielle de son plan d'action, s'inscrit le projet « **Les routes de l'olivier : itinéraire de culture et de développement durable, de dialogue et de paix entre les peuples de la Méditerranée** ». Ce projet a été initié en vue d'accroître la visibilité et l'impact de l'action de l'Organisation, et de renforcer la solidarité entre les peuples. Les objectifs principaux sont de mettre en lumière le patrimoine commun matériel et immatériel qui lie les peuples de la Méditerranée autour de l'olivier et de ses nombreuses utilisations ; de soutenir les efforts concernant le respect et la protection des savoirs traditionnels ; et d'explorer l'usage culturel et symbolique de l'olivier.

Afin de promouvoir la **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle**, une brochure est actuellement largement diffusée en 6 langues avec la version anglaise du numéro 1 de la série Cultural Diversity intitulé *UNESCO Universal Declaration on Cultural Diversity : a vision - a conceptual platform - a pool of ideas for implementation - a new paradigm*, publié à titre de contribution au Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg.

Rencontre annuelle des Ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO :

Les 5 et 6 février 2003, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, a reçu au Siège de l'Organisation les Ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO. Cette rencontre annuelle a eu pour objet d'informer la vingtaine d'Ambassadeurs présents sur les programmes et priorités de l'Organisation afin de leur permettre de s'y associer en mettant leur notoriété au service des idéaux de l'UNESCO. Les thèmes principaux abordés au cours de cette rencontre furent l'éducation pour tous, l'eau et le patrimoine culturel matériel et immatériel en danger. A cette occasion a été organisé le 6 février 2003 un concert de gala donné par la Purcell School en présence de son Altesse Royale, le Prince de Galles qui a reçu des mains du Directeur général la médaille d'or Mozart de l'UNESCO.

Nomination des artistes de l'UNESCO pour la paix:

Le 7 avril 2003, au cours d'une cérémonie officielle, le Directeur général de l'UNESCO a décerné le titre d'Artiste de l'UNESCO pour la paix à la **soprano coréenne Mme Sumi Jo**. Il a déclaré qu'elle joint ses forces à celle de l'UNESCO et de ses Artistes pour la paix afin d'assurer que la cause pour la paix aura toujours une voie pour la représenter, une voie qui sera entendue à travers le monde entier. Il a aussi pris connaissance de l'intérêt personnel de Sumi Jo pour le patrimoine culturel immatériel, tout particulièrement pour l'initiative "les Trésors humains vivants". Les "Trésors humains vivants" sont des personnes qui incarnent au plus haut point les compétences et les techniques nécessaires à la mise en oeuvre de certains aspects de la vie culturelle d'un peuple et à la pérennité de son patrimoine culturel immatériel.

Le chef d'orchestre de renommée internationale **Valéry Guergiev**, Directeur du Théâtre Mariinsky de Saint-Pétersbourg, a également été nommé Artiste de l'UNESCO pour la paix par le dialogue entre les cultures et les civilisations par le Directeur général de l'Organisation, Koïchiro Matsuura. La cérémonie a eu lieu à l'occasion des Journées de la République de l'Ossétie du Nord-Alania, à l'UNESCO le 31 mars 2003. Né en 1953 à Moscou de parents ossètes, Valéry Guergiev fut distingué en raison de son attachement aux idéaux de l'UNESCO, de son engagement en faveur de la sauvegarde de la paix et des identités culturelles, et de sa contribution exceptionnelle à la

préservation de l'opéra et de la danse classique.

Le calendrier des événements organisés par les membres et par le CIM est continuellement mis à jour sur le site du CIM sous la rubrique "NEWS/INFO".

**Le Bulletin du CIM est publié par le Secrétariat à Paris
en français et en anglais avec l'appui financier de l'UNESCO.**

mai 2003

Nouveau Secrétaire général au CIM

Le Comité exécutif du Conseil international de la musique est heureux d'annoncer la nomination de M. Damien M. Pwono au poste de Secrétaire Général du CIM.

M. Pwono travaille actuellement à la Fondation Ford à New York, en tant que spécialiste du programme pour les médias, les arts et la culture. Il a rejoint la Fondation Ford en novembre 1998 pour mener à bien leurs nouveaux efforts pour encourager et aider à finalement créer un environnement favorable à l'entreprise culturelle et à l'engagement coopératif des partenaires du développement culturel, comprenant les professionnels du secteur de la culture, les bailleurs de fonds, les gouvernements et le secteur privé.

Dans ce sens, il a mis sur pied deux initiatives majeures qui ont renforcé la nouvelle stratégie d'investissement de la Fondation Ford dans un travail de développement culturel.

La première initiative, « Renforcement des entreprises culturelles internationales pour une existence durable », soutient un nombre ciblé d'activités internationales ayant pour but d'intégrer la culture dans les efforts de développement au niveau régional et international ; de construire et de renforcer des réseaux professionnels régionaux et mondiaux ; et de créer des liens entre créateurs indépendants et marchés culturels.

La deuxième initiative, « Repenser les sciences humaines dans le domaine public en Amérique », encourage la préservation, l'expression et la vitalité culturelles dans une société US-américaine en mutation. Elle vise à soutenir non seulement les expériences menées par les réseaux culturels américains pour évaluer les besoins systémiques sur le terrain et pour faire face à leurs points critiques, mais en même temps, elle soutient les efforts de *capacity building*, sur le plan humain aussi bien qu'institutionnel, d'une sélection d'institutions locales culturelles représentant diverses voix et servant un large public.

Avant d'intégrer la Fondation Ford, le Dr. Pwono avait fait office de conseiller supérieur de programme à la division des arts et des sciences humaines pour la Fondation Rockefeller.

Il a obtenu un doctorat en ethnomusicologie à l'Université de Pittsburgh où il travaillait en tant qu'associé de recherche et organisait des séminaires de gestion culturelle de courte durée pour les entrepreneurs culturels internationaux. Dr. Pwono est originaire de la République Démocratique du Congo. Il a écrit sur les politiques culturelles et le management culturel à travers le monde, thèmes sur lesquels il donnait aussi des conférences.

Dr. Pwono est membre actif de plusieurs conseils d'administration, notamment celui du Conservatoire national de musique d'Amman, de Cultural Engineering à Dubaï, et celui de l'Institut pour l'entreprise culturelle basé à New York City.

Dr. Pwono prendra ses fonctions de Secrétaire général le 1^{er} juin 2003.

Paris le 25 avril 2003